

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 (2021-2026)  
de de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL),  
Mario Parpan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Pascal Wicht (UDC)  
demandant d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction  
d'un logo communal bilingue (français-allemand)  
Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat N° 35 (2021-2026)  
von Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Mitte/GLP), Mario Parpan (ML-CSP),  
Caroline Chopard (Grüne) und Pascal Wicht (SVP) die ihn ersuchen die Modalitäten  
und den Zeitplan zur Einführung eines zweisprachigen Stadtlogos (deutsch-französisch)  
zu prüfen**

En séance du 22 février 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 35 de Mmes et MM. B. Altermatt, V. Kohler, M. Parpan, C. Chopard et P. Wicht lui demandant d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue (français-allemand).

### Résumé du postulat

Les postulants·e·s rappellent que le Conseil communal avait émis le vœu d'avancer de manière pragmatique sur le chemin d'une reconnaissance équitable de nos deux langues historiques et de ce bilinguisme qui fait rayonner Fribourg loin au-delà des frontières cantonales et nationales. Dans sa réponse à un postulat de 2017 sur cette thématique, qui était également la réponse à un postulat demandant la reconnaissance de nos deux langues historiques comme langues officielles, le Conseil communal proposa de renvoyer le traitement de la question (et en particulier de celle du logo et de l'identité visuelle bilingue) à l'"après-fusion".

La fusion de la capitale cantonale bilingue avec ses voisines sarinoises a malheureusement échoué le 26 septembre 2021. C'est pourquoi il est proposé au Conseil communal, au moyen de ce postulat, d'étudier le plus rapidement possible les modalités et un échéancier pour l'introduction d'un logo bilingue. Un logo communal bilingue, voire une identité visuelle bilingue, sera indéniablement un pas vers une plus grande visibilité de cet atout inestimable que constitue le bilinguisme.

### Réponse du Conseil communal

#### Préambule

Bien que la Ville de Fribourg soit officiellement francophone, son histoire, sa position géographique et son statut de capitale d'un canton officiellement bilingue sont autant d'éléments qui font que, depuis de nombreuses années, le Conseil communal se montre particulièrement sensible à l'usage

conjoint des deux langues cantonales dans sa communication. Et cela, autant que possible, en appliquant un "bilinguisme pragmatique" salué notamment par la nouvelle Commission du bilinguisme et de nombreux·ses habitants·e·s. La plupart des contenus et documents officiels sont ainsi intégralement traduits afin d'assurer une diffusion simultanée dans les deux langues (communiqués de presse, pages du site internet, actualités sur les réseaux sociaux, programme de législature, rapport de gestion, etc.) ou disposent à tout le moins d'un résumé, voire de certains articles en allemand (messages au Conseil général, bulletin d'information communal 1700).

Dans ce même esprit, il serait logique et souhaitable de disposer d'un logo faisant référence aux deux langues, comme le demandent les postulants·e·s. Une refonte générale de l'identité visuelle de la Ville est d'ailleurs envisagée depuis plusieurs années. Ce travail avait toutefois été mis en pause, dans l'attente de l'établissement et de l'adoption de la stratégie de marketing urbain de la Ville, prévue pour 2024. En effet, les axes qui ressortiront de cette stratégie devront, au moins en partie, se retrouver dans le futur logo (à ne pas confondre avec les armoiries officielles, qui elles ne changent jamais et ne comportent aucun élément de langage).

### **Conclusion et position du Conseil communal**

Convaincu que le bilinguisme de la ville de Fribourg est une richesse à cultiver, le Conseil communal s'engage à tenir compte du bilinguisme lors de la refonte du logo de la Ville, dans la foulée de l'adoption de sa stratégie de marketing urbain.

Il est toutefois à relever qu'un tel projet doit prendre en compte de nombreux aspects et que la mise en œuvre nécessitera des ressources financières importantes, notamment en vue du changement du logo sur tous les supports visuels. Une organisation de projet concrète sera mise en place en 2024 dans le but de disposer d'un nouveau logo bilingue français-allemand d'ici la fin de la présente législature.

Le postulat n° 35 est ainsi liquidé.